



DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

à Monistrol sur Loire

à destination de la population



Ce document d'information vous est envoyé par votre Mairie,
conservez-le, il pourra vous être utile en cas de risque majeur.

LE MOT DU MAIRE

Nous vous faisons parvenir ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, le DICRIM. Ce document est essentiel pour votre sécurité face aux risques majeurs auxquels notre commune peut faire face.

Ces dernières années, nous prenons très au sérieux les phénomènes climatiques qui, on le sait, sont et vont devenir de plus en plus violents.

Ce DICRIM comprend la description des risques et les conséquences prévisibles. Vous trouverez aussi les consignes de sécurité en cas de danger ou alerte qui répondent à chacun des risques susceptibles d'affecter la commune : elles devront être mises en œuvre par la population en cas de nécessité. Ce document est aussi disponible en Mairie et sur le site internet de la ville : www.maire-monistrol-sur-loire.fr

Je tiens à rappeler aux parents qu'en cas d'alerte, il ne faut pas aller chercher ses enfants à l'école. Il existe un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) pour leur prise en charge, disponible à l'école. Pour leur sécurité et la vôtre, respectez cette consigne.

Vous avez la possibilité de vous abonner à notre application pour smartphone Illiwap, qui vous permet de recevoir des informations en temps réel sur la commune. Celle-ci est téléchargeable gratuitement. En s'inscrivant pour suivre la station de la Mairie de Monistrol sur Loire, vous recevrez des notifications d'informations de la collectivité.

Toute l'équipe municipale et moi-même comptons sur votre collaboration,

Jean Paul LYONNET

Maire de Monistrol sur Loire



Les moyens d'alerte - page 5



Le risque d'inondation - page 6



Le risque de rupture de barrage - page 8



Le risque de feux de forêts - page 10



Le risque d'intempérie - page 12



Le risque d'accident lié au transport de matières dangereuses - page 14



Le risque sismique - page 16



Les moyens d'indemnisation - page 18

Par la Mairie :

Des informations et consignes peuvent vous être transmises par la Mairie :

- Via l'application smartphone illiwap

illiwap : télécharger l'application sur votre smartphone et abonnez-vous à la station « Mairie de Monistrol ». Vous recevez en temps réel l'actualité et les alertes de la commune.

Par la Préfecture :

Le dispositif FR-Alert mis en place par l'Etat est un système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger.

Vous n'avez rien à faire, ces notifications sont envoyées automatiquement grâce à la géolocalisation des téléphones portables.

Rassurez-vous, aucune collecte de données n'est réalisée via ce dispositif, qui sert uniquement à alerter en cas de risque.

Les numéros en cas d'urgence :

- 18 Pompiers
- 15 SAMU
- 112 Numéro européen
- 17 Gendarmerie

Suivez les informations :

- France 3 Régions
- Radio France Bleu
 - Haute Loire : 101.1
 - Loire : 89.7

LE RISQUE INONDATION



La commune est concernée par deux types d'aléa d'inondation :

- Aléa d'inondation à régime torrentiel occasionné par de fortes pluies : les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans les différents cours d'eau que sont le Piat et le Saint Marcellin, créant des crues. (Aléa pouvant également générer des perturbations comme des coulées de boue et des buse d'assainissement bouchées). Sont concernés les quartiers du Kersonnier, du pont de Brunelles, le moulin de Vanneau.
- Aléa d'inondation par montée du niveau de la Loire : sont concernés les hameaux de Pont de Lignon (Cantalay), Nantet, Cheucle, le Chambon et les gorges du Piat.



EN BREF LES BONS RÉFLEXES



Evitez d'utiliser votre véhicule



Fermez le gaz et l'électricité



Ne téléphonez pas
libérez les lignes pour les secours



Montez dans les étages
avec eau potable, nourriture, couverture, lampe torche



**N'allez pas chercher
vos enfants à l'école**
un plan de sécurité et de prise en charge est prévu dans chaque école

Consignes générales de sécurité

AVANT

- Suivez les bulletins d'information diffusés par France Bleu Loire (89.7 FM) ou Haute-Loire (101.1 FM).
- Disposez si possible d'un poste de radio à piles.
- Attendez les consignes des autorités.

PENDANT

- Montez dans les étages avec eau potable, nourriture, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, vêtements chauds et de rechange, couvertures, médicaments.
- Fermez portes, fenêtres et autres aérations pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- Coupez l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion.
- N'évacuez que sous les ordres des autorités.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Il existe un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) pour leur prise en charge.

APRÈS

- Assurez-vous de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablissez l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Ne consommez pas l'eau du robinet avant l'avis favorable de la Mairie pour préserver votre santé.
- Aérez, chauffez et désinfectez les pièces dès que possible.
- Faites l'inventaire des dommages et contactez votre assurance.

Les numéros en cas d'urgence :

- Gaz : 0 800 47 33 33
- Electricité : 09 72 67 50 43.

LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



La commune est concernée par le barrage de Lavalette, propriété de la Ville de Saint Etienne, réservoir permettant d'alimenter la Ville en eau potable et les communes le long de la conduite forcée, dont Monistrol.

Lors de fortes pluies, une surveillance accrue des hauteurs d'eau est opérée par les services de Saint-Etienne Métropole.

A la suite d'une rupture de barrage, on observe en aval une inondation, précédée par le déferlement d'une onde de submersion plus ou moins importante selon la topographie, le volume et la hauteur d'eau. D'importants dégâts peuvent être occasionnés.

- Les zones menacées : Pont de Lignon, Nantet, Cheucle et le Chambon.



EN BREF LES BONS RÉFLEXES



Evitez d'utiliser votre véhicule



Fermez le gaz et l'électricité



Ne téléphonez pas
libérez les lignes pour les secours



Montez dans les étages
avec eau potable, nourriture, couverture, lampe torche



**N'allez pas chercher
vos enfants à l'école**
un plan de sécurité et de prise en charge est prévu dans chaque école

Consignes générales de sécurité

AVANT

- Repérez les points hauts ainsi que les accès, moyens et itinéraires d'évacuation.
- Gagnez immédiatement les hauteurs environnantes.
- Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir.

PENDANT

- Si vous n'avez pas pu évacuer, montez dans les étages avec eau potable, nourriture, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, vêtements chauds et de rechange, couvertures, médicaments.
- Fermez portes, fenêtres et autres aérations pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Il existe un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) pour leur prise en charge.

APRÈS

- Assurez-vous de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablissez l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Ne consommez pas l'eau du robinet avant l'avis favorable de la Mairie pour préserver votre santé.
- Aérez, chauffez et désinfectez les pièces dès que possible.
- Faites l'inventaire des dommages et contactez votre assurance.

LE RISQUE DE FEU DE FORêt



Nos forêts sont particulièrement vulnérables face au changement climatique. Les périodes de sécheresse de plus en plus marquées assèchent durablement les massifs forestiers.

La commune possède des zones forestières proches de certains hameaux et même du centre-ville avec les Gorges de Bilhard. Les hameaux prioritairement concernés :

- Bois des Dames : Paulin et Perpezoux,
- Bois de Maison Neuve : lycées Notre Dame du Château et l'antenne de l'hôpital Sainte Marie,
- Bois de Verne : Verne et le Buisson de Verne,
- Bois de Vachère : Vachère,
- Bois du Cros : Chaponas, le Pinet, parc du Château,
- Bois de la Rivoire : domaine de la Rivoire, le Mas, le Bruchet, le Chambon,
- Les Gorges de Bilhard : Chaponas, le Pinet, parc du Château.



EN BREF LES BONS RÉFLEXES



Arrosez portes et volets



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Evitez d'utiliser votre véhicule



Fermez le gaz et l'électricité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

un plan de sécurité et de prise en charge est prévu dans chaque école

Consignes générales de sécurité

AVANT

- Repérez les chemins d'évacuation et les abris.
- Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).
- Débroussaillez autour de votre habitation et le long des voies d'accès.
- Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres de l'habitation.
- Coupez le gaz de l'habitation. Fermez aussi les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment.

PENDANT

- Dans la nature, éloignez-vous dos au vent.
- A pieds, recherchez une protection ininflammable comme un rocher, un mur.
- Si possible, abattez les flammes avec de l'eau ou de la terre pour stopper la propagation.
- Respirez à travers un linge humide et au ras du sol.
- Occultez les aérations avec des linges humides.
- Rentrez les tuyaux d'arrosage.

APRÈS

- Eteignez les petits foyers résiduels.
- Aérez et désinfecter les pièces dès que possible.
- Faites l'inventaire des dommages et contactez votre assurance.

LE RISQUE INTEMPERIE



Les vents violents, les pluies torrentielles ou encore les orages, les chutes de neige, le verglas, les grands froids et la canicule sont autant d'aléas météorologiques susceptibles de toucher notre territoire.

Ponctuellement, ces aléas sont d'une intensité telle qu'ils peuvent provoquer d'importants dégâts.



EN BREF LES BONS RÉFLEXES



Evitez d'utiliser votre véhicule



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Ne téléphonez pas
libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
un plan de sécurité et de prise en charge est prévu dans chaque école

Consignes générales de sécurité

AVANT

- Informez-vous sur le niveau d'alerte, écoutez les messages météo et les consignes des autorités à la radio ou à la télévision.
- Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés par le vent.
- Gagnez un abri en dur et fermez portes et volets.
- Rentrez le bétail et le matériel.
- Eloignez-vous des lacs et rivières.
- Arrêter les chantiers : rassemblez le personnel, mettez les grues en girouette.

PENDANT

- Informez-vous sur le niveau d'alerte, écoutez les messages météo et les consignes des autorités à la radio ou à la télévision.
- Restez chez vous, limitez vos déplacements au maximum. En voiture, roulez lentement.
- Débranchez les appareils électriques et les antennes.

APRÈS

- Coupez branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques qui sont tombés ou peuvent l'être.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Il existe un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) pour leur prise en charge.
- Faites l'inventaire des dommages et contactez votre assurance.

LE RISQUE ACCIDENT LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident mettant en cause un transporteur de matières dangereuses.

La commune de Monistrol est concernée par ce risque par le passage de ce type de transport sur la RN88.

Afin d'identifier les composés transportés, une signalétique particulière est visible sur le transporteur grâce aux plaques avec code ou symbole de danger. Les principaux dangers liés au risque TMD sont : l'explosion, l'incendie, le nuage toxique et la pollution des milieux (atmosphère, eau et sol). La présence de conduite de gaz (voir carte) représente aussi un danger.



EN BREF LES BONS RÉFLEXES



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas
pas de flammes, pas d'étincelles



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
un plan de sécurité et de prise en charge est prévu dans chaque école

Consignes générales de sécurité

PENDANT

- Si vous êtes témoin d'un accident : donnez l'alerte aux secours (18 ou 112).
- Lors de d'alerte : rentrez dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez portes et fenêtres et éloignez-vous-en.
- Arrêtez la ventilation, la climatisation et le chauffage.
- Ecoutez la radio.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Ne provoquez ni flamme, ni étincelle, et ne fumez pas !
- N'évacuez les lieux que sur ordre des autorités.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Il existe un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) pour leur prise en charge.

APRÈS

- Aérez le local ou l'habitation.
- Ne consommez pas les produits de votre jardin sans l'approbation des autorités.
- Vous pouvez consommer l'eau du robinet, sauf si des indications contraires sont données par les autorités.

LE RISQUE SISMIQUE



Un séisme ou tremblement de terre est un mouvement sur une faille qui engendre des secousses plus ou moins violentes et destructrices à la surface du sol.

La classification du zonage réglementaire de l'aléa sismique en France, en vigueur depuis le 1er mai 2011, définit cinq catégories de sismicité croissante, de très faible à forte.

Monistrol est une commune classée en sismicité 2 dans le zonage sismique de France, c'est-à-dire avec un risque jugé faible.

La totalité du territoire monistrolien est concerné par ce risque et toutes les constructions peuvent potentiellement subir des dommages.



EN BREF LES BONS RÉFLEXES

A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble ou à l'angle d'un mur, éloignez-vous des fenêtres. Après la secousse, sortez des bâtiments.

 **A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments et des lignes électriques.**

 **N'entrez pas dans une habitation endommagée**

 **En voiture, arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin de la secousse. Restez à l'écart des bâtiments et des lignes électriques.**

 **Après la secousse, fermez le gaz et l'électricité, évitez de produire toute flamme ou étincelle.**

 **Ne téléphonez pas**
libérez les lignes pour les secours

Consignes générales de sécurité

PENDANT / À L'INTÉRIEUR

- Abritez-vous sous une table solide, un lit, un bureau, ou bien protégez-vous grâce à l'encadrement d'une porte ou à l'angle d'un mur.
- Eloignez-vous des cheminées, fenêtres et balcons.
- Ne fumez pas, ne faites pas de flammes ou d'étincelles à cause du risque de fuite de gaz.
- N'utilisez pas les ascenseurs.

PENDANT / À L'EXTÉRIEUR

- Eloignez-vous des bâtiments et des lignes électriques.
- Dirigez-vous vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objets et aux fils dénudés.
- Ne fumez pas, ne faites pas de flammes ou d'étincelles à cause du risque de fuite de gaz.
- N'entrez pas dans un bâtiment.
- En voiture, arrêtez-vous et restez dans votre véhicule jusqu'à la fin de la secousse.
- Restez à l'écart des constructions et des lignes électriques.

APRÈS

- Evacuez les bâtiments par les escaliers. N'utilisez surtout pas les ascenseurs.
- Si possible, coupez l'eau, le gaz et l'électricité pour prévenir toute explosion des suites d'une fuite de gaz.
- Eteignez les sources de chaleur et les radiateurs.
- N'entrez pas dans un bâtiment.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Il existe un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) pour leur prise en charge.
- Méfiez-vous des répliques, d'autres secousses peuvent survenir.
- Faites l'inventaire des dommages et contactez votre assurance.

Vous avez été victime de l'un de ces risques et vous avez subi des dommages

Une fois le sinistre passé, QUE FAIRE ?

Les démarches d'indemnisation :

- Faites l'inventaire des dommages.
- Contactez votre assurance, reportez-vous à votre constat.
- Prenez des photos des objets et zones abimées.
- Ne réparez et ne jetez rien avant le passage de l'expert.
- Déclarez le sinistre à votre assureur habitation dès que vous en avez connaissance.
- Adressez votre déclaration de sinistre de préférence par lettre recommandée, avec accusé de réception.
- Effectuez vos déclarations auprès de votre assureur dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au journal officiel si l'Etat reconnaît la commune en état de catastrophe naturelle.

LIENS INTERNET UTILES

- Prévisions et vigilances météorologiques : www.vigilance.meteofrance.fr
- Carte de vigilances crues : www.vigicrues.gouv.fr
- Site officiel de la Préfecture de la Haute-Loire : www.haute-loire.gouv.fr
- Site officiel de la ville de Monistrol sur Loire : www.mairie.monistrol-sur-loire.fr
- Site interministériel sur les risques majeurs : www.gouvernement.fr/risques/risques.naturels

LE KIT DE SECOURS À LA MAISON :

- Radio avec piles ou dynamo
- Trousse de secours
- Packs d'eau potable
- Lampe de poche à piles ou dynamo
- Allumettes ou briquets
- Réserves de nourriture

PRÉPAREZ VOS KITS DE SECOURS

SAC DE SECOURS DÉPART PRÉCIPITÉ :

- Radio avec piles ou dynamo
- Trousse de secours
- Photocopies des papiers d'identité
- Lampe de poche / piles
- Allumettes ou briquets
- Fruits secs et biscuits secs



Le +

Téléchargez « je me protège en famille »

<https://mobile.interieur.gouv.fr/Media/Securite-civile/Files/je-me-protege-en-famille>



Document d'information communal sur les risques majeurs à Monistrol sur Loire
à destination de la population.

- Edité et diffusé à la population en septembre 2024 -

Hôtel de Ville
7, avenue de la Libération 43120 Monistrol sur Loire
04 71 66 53 45 - dgs@monistrol.fr
www.mairie-monistrol-sur-loire.fr